





Edito - Un air d'éte!	3
L'accompagnement social et l'accueil des nouveaux locataires	4
Maison de quartier de Fontaine-l'Evêque – Service de première ligne	4
Le locataire à l'honneur	5
Le décompte de charges	6
Dix astuces pour diminuer sa facture d'eau	7
Quelles sont vos responsabilités en tant que locataire lorsque survient une fuite d'eau dans votre logement?	8
Comment entretenir un robinet?	9
Un logement sûr pour nos enfants	10
Comment ranger son frigo?	11
Grand nettoyage de printemps	12
Besoin d'aide: taille des haies et tonte des pelouses	13
La fête des voisins 2018	14
VOTRE jardin partagé	15
Le bac à compost	16
De l'ICDI à TIBI	18
Agenda des collectes ICDI	19
Contacts	20

Trimestriel – Paraît 4 fois par an

Graphisme et impression: Bietlot imprimerie

Comité de rédaction:

Emilie Paci, Christian Dupont, Valérie Marchal, Marina Mengoni, Vanessa Moine, Larissa Scelfo, Stéphane Biais, Sabine Lenders, Claudio Gori, Jean Noto, Patrick Nazet, Pascal Sirault, Nathalie Maghe, Clara Conti, Anthony Bicego, Anthony Scalabrino

Editeur Responsable:

Christophe De Freeuw, Directeur-Gérant Rue de l'Alouette 14/52 – 6140 Fontaine-l'Evêque



Un air d'été



Chers locataires,

Pour bien commencer l'été 2018, le Foyer Fontainois vous propose de vous détendre par des petits moments légers et joyeux, au sein de nos espaces verts.

En effet, votre jardin partagé a de nouveau été rénové pour γ accueillir des barbecues plus modernes et de nouvelles plantations γ ont été plantées. Les tables de pique-nique offertes par le CCLP sont des endroits pour s'γ détendre ou se restaurer tranquillement, seul ou entre amis.

J'espère aussi que les amateurs de jardinage viendront γ planter leurs légumes pour l'hiver.

Cette année, vient s'ajouter la magnifique aire de repos et de jeux à Leernes. Nous avons pensé aux plus petits et à leurs parents afin de profiter de l'été en famille, d'une récréation en plein quartier de nos cités.

L'été, c'est l'occasion de découvrir ou redécouvrir sa région, en se promenant, qui regorge de trésors insoupçonnés, arpenter les brocantes, assister aux diverses manifestations du 21 juillet, faire une balade à vélo, ou simplement du jardinage, tout y est pour se ressourcer pendant cet été.

Nous attendons bien sûr le soleil qui nous aide à réduire le stress et les tensions. Prendre le temps de regarder les enfants jouer, de lire, de discuter avec nos voisins, c'est aussi un vrai programme de vacances.

Bon repos!

Nathalie Maghe, Présidente

Permanences de la Présidente:

- Les mardis de 11h00 à 12h30, sur rendez-vous uniquement;
- Les jeudis de 13h30 à 15h30, sans rendez-vous.

Afin d'obtenir un rendez-vous, nous vous invitons à prendre contact avec le Secrétariat au 071/52.58.38. Email: presidente5270@gmail.com Gsm: 0487/17.15.40



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET L'ACCUEIL DES NOUVEAUX LOCATAIRES

Depuis l'année 2017, le service d'accompagnement social a re-travaillé l'accueil des nouveaux locataires, afin de mettre en place, si nécessaire, un accompagnement personnalisé et un suivi social à disposition de l'ensemble des habitants du Foyer Fontainois.

Concernant le volet «Accueil des nouveaux locataires», un dispositif a été mis sur pied qui s'espère devenir soutenant à l'occasion de l'arrivée de nouveaux venus. La première rencontre qui a lieu lors de la signature du bail avec les nouveaux locataires permet déjà de nouer le contact, de leur expliquer qu'ils peuvent appeler quand ils ont un problème, d'identifier les acteurs travaillant au Foyer Fontainois et que nous sommes les acteurs sociaux de première ligne pour les aider et les orienter au mieux.

Ensuite, une visite de bienvenue est proposée aux nouveaux locataires et ce, trois mois après l'entrée dans le logement. Nous essayons de fixer une date ensemble afin de nous rendre dans les logements pour compléter le dispositif d'accueil. Si la date ne convient pas, nous essayons de trouver un arrangement afin que cette rencontre puisse se concrétiser. Ces rencontres ne sont pas toujours concluantes car les nouveaux locataires ne sont pas toujours preneurs ou ne souhaitent tout simplement pas être rencontrés. Nous accordons de l'importance à



respecter ce souhait et notre service ne souhaite pas se montrer intrusif.

Du côté du Foyer Fontainois cela nous permet de voir si les nouveaux locataires sont bien installés, si le logement est bien entretenu, de recadrer certaines choses lors de situations qui sont à améliorer. Nous abordons les sujets tels que les économies d'énergie, l'entretien du logement, l'obligation de prendre une assurance-incendie, le changement d'adresse qui doit être effectué rapidement, les problèmes plus familiaux ou liés à la scolarité des enfants.

Nous abordons aussi la nécessité d'honorer ses factures de loyer en temps et en heure. A cet égard, nous travaillons en collaboration étroite avec le service comptabilité et la juriste du Foyer Fontainois: ce sont eux qui gèrent le contentieux. Notre rôle est de bien expliquer les conséquences d'un défaut de paiement et les différentes étapes qui vont se succéder s'ils ne paient pas: courrier d'avocat, mise en demeure, et finalement expulsion si aucun arrangement n'a pu être dégagé. Notre mission est aussi de les orienter vers la cellule énergie du CPAS ou encore vers un service de médiation de dettes si la situation est plus grave et s'ils le souhaitent.

Du côté du locataire, cela permet d'aborder différentes thématiques personnelles ou plus générales mais également de rencontrer les personnes de référence et d'avoir un soutien ou un suivi concernant des questions d'ordre administratif, technique, social ou juridique.

Concrètement, cet accompagnement social vise l'émancipation et l'amélioration du bienêtre social du locataire accompagné en le rendant acteur du changement de son parcours dans le logement et cela passe par la mise en place d'un cadre propice à la création de liens sociaux entre locataire et propriétaire.

MAISON DE QUARTIER DE FONTAINE-L'EVÊQUE SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE

Missions: accueil, écoute et orientation de toute personne qui rencontre une difficulté sociale.

Spécificité: prise en charge des problématiques liées à la violence intrafamiliale et conjugale.

Ateliers de resocialisation destinés aux usagers: relooking, travail sur l'estime de soi, entretien d'un jardin communautaire, mise en évidence des savoirs de chacun.

Entretiens individuels sur rendez-vous.

La maison de quartier (Cité des Oiseaux n°39 à 6140 Fontaine-l'Evêque) est à votre disposition du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 15h.

Personnes de contact: Quertinmont Christine (accueil et agent administratif)
Piteraerens Chantal (assistante sociale).

071/52.25.69





Le locataire à l'honneur!

Tout au long des différentes publications de notre magazine, nous choisirons des locataires que nous mettrons à l'honneur pour le bon entretien de leur habitation.

Pour cette édition, nous avons sélectionné la maison de Madame Maria PORROVECCHIO vivant sur l'entité de Fontaine-l'Evêque. Cette locataire occupe son logement depuis 54 ans.

Elle nous explique «Que sa maison, c'est son chez soi! Avec l'aide sa belle-fille, décoratrice, elle a décoré sa maison avec beaucoup de passion, elle s'investit dans son logement pour s'y sentir bien». Elle a éga-

lement consacré une certaine somme en installant une belle cuisine équipée. Sa terrasse rénovée l'an dernier lui permet de sortir régulièrement profiter de ses extérieurs, qu'elle entretient de main de maître.

Nous tenons vivement à la remercier pour la bonne tenue de son logement et espérons que chacun d'entre vous porte une attention particulière à celui-ci















LE DÉCOMPTE **DE CHARGES ET** CONSOMMATIONS

Chaque mois, le locataire paie une provision mensuelle pour les charges (frais de nettoyage des communs, entretien des espaces verts, entretien des ascenseurs, fourniture de chaleur, ...) en même temps que son loyer. Le montant de cette provision est fixé en fonction des factures de clôture de l'année précédente.

Chaque année, un décompte des charges est envoyé par courrier au locataire, généralement dans le courant du mois de juillet, dans le cadre de la régularisation annuelle des charges locatives.

Comment est fait le décompte?

Il compare vos versements de provisions pour les charges et les consommations réelles de votre ménage.

Si vous devez de l'argent au Foyer Fontainois:

Cela signifie que vous avez versé trop peu de provisions par rapport au total de vos charges et consommations.

Vous devez, dans les 2 mois de la réception du décompte, verser la somme due sur le numéro de compte bancaire

En cas de difficultés de paiement, contactez immédiatement la société afin de déterminer, ensemble, un plan d'apure-

Si le Foyer Fontainois vous doit de l'argent:

Cela signifie que vos provisions versées sont supérieures au total de vos charges et consommations.

Vous devez alors impérativement renvoyer le formulaire de remboursement complété et signé.

Attention, aucun remboursement ne sera fait tant qu'une DETTE LOCATIVE existe.

PS: Ceci est un exemple de provisions sur charges qui peuvent être réclamées. Ces charges peuvent bien évidem-

Si vous avez besoin d'aide pour la bonne compréhension de votre décompte, n'hésitez pas à contacter nos services au 071/52.58.38 entre 9h00 et 12h00. Une équipe dynamique est à votre disposition.

Fourniture d'électricité

> Frais de débouchage de canalisations

Frais de nettoyage

> Entretien du chauffage

Protection incendie

> Fourniture de chaleur

Entretien des espaces verts

Fourniture

Entretien des ascenseurs

d'eau

Trucs et astuces



Les WC sont parmi les plus grands consommateurs d'eau: près d'un tiers de notre consommation d'eau potable! Soulageons l'environnement et notre facture avec quelques astuces pour économiser l'eau des toilettes.

Gardez votre compteur à l'œil

Prenez l'habitude de relever vos index (ex. 1x/mois) pour mieux vous rendre compte de votre consommation d'eau et de l'adapter si nécessaire.

Mais comment lire votre compteur? Les chiffres en noir représentent le nombre de m³ consommés.

1 m³ = 1000 litres

Votre installation a-t-elle des fuites?

Les fuites d'eau peuvent coûter très cher. Un seul robinet qui coule peut coûter des centaines d'euros par an. Une chasse d'eau défectueuse, une soupape de boiler ou d'adoucisseur calée, peuvent entraîner une perte de plusieurs m³ par an. Si vous constatez une consommation anormale, contactez rapidement votre société de logement.

Préférez une douche rapide au bain

Un bain = 120 à 150 litres = 0,44 €

Une douche = 20 à 60 litres = 0,15 ϵ

Si vous ne pouvez pas vous passer d'un bain, alternez! Un jour un bain, le lendemain une douche.

Un gobelet pour se brosser les dents

Laisser couler le robinet lorsque vous vous brossez les dents peut vous coûter jusqu'à 12 litres d'eau. Faites des économies en utilisant un gobelet.

Des robinets économes

Les robinets mitigeurs limitent la consommation d'eau et sont pourvus d'une seule manette pour ouvrir ou fermer l'eau, en réglant simultanément le débit et la température.

Maîtrisez vos chasses d'eau

Plus de 40 litres par personnes et par jour = 56 €/pers/an

Une addition qu'il est possible de réduire de deux façons:

Libérer un petit ou un grand volume si vous disposez d'une chasse d'eau à deux touches.

Sur les modèles sans les doubles touches, n'appuyez que très rapidement sur le bouton.

Une grosse vaisselle

plutôt que dix petites

Rincer les verres et tasses au fur et à mesure, consomme plus que de faire une vaisselle complète en une fois.

Remplissez bien vos machines

Si vous disposez de machines à laver la vaisselle et le linge, veillez à bien les remplir. La quantité d'eau utilisée est en effet la même quel que soit leur remplissage.

Un lave-linge consomme +- 60 litres

Un lave-vaisselle consomme +-20 litres

Ne gâtez pas trop votre voiture

Laver sa voiture au tuyau d'arrosage peut consommer jusqu'à 200 litres. Elle sera aussi propre en utilisant l'éponge et le seau.

Arrosez futé!

Arrosez abondamment vos plantes de terrasse une fois par semaine, plutôt qu'un peu chaque jour et après le coucher du soleil (pour éviter l'évaporation).

Source: https://logementbruxellois.be





Qu'ÊTES-VOUS TENUS D'EFFECTUER EN TANT QUE LOCATAIRE POUR PRÉVENIR LES FUITES?

Plusieurs petites choses à faire à savoir:

- Manipuler régulièrement les vannes et robinets d'arrêt;
- Réparer les dégâts causés par l'utilisation de produits inappropriés;
- Couper l'alimentation d'eau pendant les absences prolongées;
- Préserver contre le gel;
- Mettre un bouchon sur les canalisations de gaz en fin de bail;
- Vérifier le bon écoulement et le dégorgement des décharges, égouts et siphons;
- Réparer les dégâts causés suite à une obstruction d'un tuyau de décharge;
- Remplacer les joints, colliers et raccords;

Quant aux compteurs, il est nécessaire de les protéger contre le gel.

Enveloppez le compteur et les canalisations à l'aide d'un matériau isolant parfaitement sec. Les plaques de polystyrène et la mousse de polyéthylène sont une bonne alternative. A noter qu'il y a lieu d'éviter le tissu et le papier: ils absorbent l'humidité. Si le compteur se trouve dans une cavette extérieure, veillez à couvrir les installations avec un matériau isolant (sac de polystyrène ou de paille). Le couvercle, lui aussi, doit être parfaitement étanche. Pour plus de sécurité, recouvrez-le d'une feuille plastique puis de terre.

RESPONSABILITÉ

La protection du raccordement et des accessoires (dont le compteur et les loges extérieures) relève de votre responsabilité. Les fuites provoquées par le gel ne causent pas seulement des dommages matériels et financiers aux occupants de l'habitation concernée. L'approvisionnement du quartier tout entier peut aussi être touché.

COÛT D'UN COMPTEUR GELÉ

L'installation d'un compteur neuf est facturée 158 € au client. Prenez donc vos précautions pour éviter le gel de ce dernier.

ASTUCE

Si vous le pouvez, veillez à contrôler régulièrement vos compteurs afin de déceler une éventuelle fuite.

A titre d'exemple, une installation qui fuite goutte à goutte peut représenter un débit de 4 litres par heure (coût approximatif: 180 euros/an).

Un mince filet d'eau représente une perte de 16 litres par heure soit 700 euros par an.

Enfin, une chasse d'eau qui fuit équivaut à un débit de 25 litres par heure soit 1100 euros par an.



COMMENT ENTRETENIR UN ROBINET?

À la maison, vous avez un robinet qui fuit ou qui est encrassé? Dans la plupart des cas, l'entretien de la robinetterie est assez simple à faire soi-même. Pour vous aider, nous vous proposons de suivre, étape par étape, les gestes à faire pour remplacer un joint et un mousseur d'un robinet.

COMMENT REMPLACER LE JOINT D'UN ROBINET?

L'usure des robinets peut provoquer différents types de fuites et donc, une surconsommation d'eau.

Pour éviter ces fuites, le locataire est tenu de remplacer, une fois par an, les joints des robinets.

Avant toute chose, veillez à couper votre arrivée d'eau. Coupez donc le compteur d'eau froide et d'eau chaude de votre logement. Attention, dans certains cas, les compteurs se trouvent à deux endroits différents. Ensuite, ouvrez votre robinet pour vider la canalisation et vérifier que l'eau est bien coupée.



Démontez les différentes pièces de votre robinet.

Vous pouvez dévisser ces pièces à la main (ou à l'aide d'une clé si besoin).





Pensez auparavant à mettre le bouchon dans l'évier/le lavabo pour ne pas perdre de pièces.



Retirez le joint en caoutchouc et remplacez-le par un neuf du même modèle.

Pour être sûr d'acheter le bon joint, pensez à prendre le vieux joint avec vous au magasin.

COMMENT NETTOYER LE MOUSSEUR D'UN ROBINET?

Le mousseur est situé sous la tête du robinet. Il évite les éclaboussures et retient les microparticules en suspension dans l'eau. S'il fuit, c'est que le joint est défectueux. Lorsque l'eau coule en tous sens ou qu'il n'en sort qu'un filet, c'est souvent un dépôt de tartre ou de calcaire qui obstrue le tamis contenu dans le mousseur.



Comment le nettoyer?



Dévissez le mousseur à la main ou à l'aide d'une clé.



Tapotez le mousseur sur une surface dure et plongez-le quelques heures dans du vinaigre tiède.

Rincez-le avant de le visser et le fixer à nouveau.





LOGEMENT SÛR **POUR NOS ENFANTS**

En Europe, les accidents domestiques constituent la cause principale de décès chez les enfants de Oà5 ans.

Beaucoup de ces accidents pourraient pourtant être évités car ils ne constituent en rien une fatalité. A cet égard, notre rôle de parents est essentiel. C'est à nous qu'il revient en effet de prévoir pour l'enfant et de l'éduquer au risque.

PRÉVOIR, c'est observer son environnement domestique, regarder tout autour de soi et reconnaître les situations qui peuvent être dangereuses. Celles-ci dépendent de l'âge de l'enfant, de son développement psychomoteur et de sa personnalité, mais elles varient aussi selon les circonstances de la vie, telles qu'un déménagement ou une nouvelle naissance...

Prévoir, c'est aussi aménager son logement de manière adéquate pour y réduire les risques, par exemple en plaçant une barrière de protection devant les escaliers.

EDUQUER, c'est apprendre à l'enfant à reconnaître lui-même ces situations dangereuses, c'est lui montrer les gestes adéquats face au risque et lui expliquer le sens de nos interdits. C'est enfin le laisser agir tout en l'accompagnant.

Le but de cet article est de vous exposer de simples conseils, qui n'empêcheront pas tous les accidents de survenir, bien entendu, mais ils en préviendront certainement une bonne part et rendront à coup sûr votre logement plus sûr!

QUELQUES PRÉCAUTIONS

Dans la cuisine

- Tourner les manches des poêlons vers l'intérieur de la cuisinière.
- Ranger les produits dangereux immédiatement après leur utilisation dans une armoire inaccessible aux enfants ou fermée à clef.
- Vérifier la température des liquides réchauffés dans le four à micro-ondes.
- Placer hors de portée de l'enfant tout récipient chaud, tout objet coupant.
- Placer du matériel de sécurité là où il s'impose: protection pour la cuisinière, bloquetiroir, poignée du placard bloquée, etc.
- S'assurer de la présence systématique d'un adulte auprès de l'enfant lorsqu'il se trouve dans la cuisine.
- Conserver les produits d'entretien dans leur emballage d'origine, ne les versez pas dans des bouteilles vides.

Dans le salon

- Placer du matériel de sécurité: cale-porte, grille de protection pour le feu, cache-prise, câble d'arrêt pour fenêtre...
- Mettre hors de portée de l'enfant les plantes, les allumettes, les cacahuètes, les boissons alcoolisées...
- Déposer le couffin ou le relax sur un support stable.
- Ranger les jouets dans un endroit approprié (ex: une malle).
- Faire régulièrement ramoner la cheminée.

Dans le garage et le jardin

- Ne pas laisser un enfant seul avec un chien même si c'est celui de la famille. A tout moment, les réactions du chien restent imprévisibles.
- Eviter de mettre l'enfant en contact avec certaines plantes. Beaucoup d'entre elles sont toxiques.
- Proposer à l'enfant des outils en plastique, adaptés à sa taille pour qu'il puisse imiter papa ou maman.
- Mettre hors de portée de l'enfant tous les outils ou les produits dangereux (foreuse, tondeuse, scie, essence...) et l'éloigner lorsqu'on les utilise.
- Fermer le garage et la voiture à clé.

Piscine et plans d'eau

- Toujours rester aux côtés d'un enfant lorsqu'il est dans l'eau; quelques centimètres d'eau suffisent pour se noyer.
- Ne jamais laisser un enfant s'approcher de l'eau sans l'autorisation et la surveillance d'un adulte.
- Apprendre à l'enfant à être prudent (marcher le long de la piscine plutôt que courir par exemple).
- Fermer le bassin à l'aide d'une couverture souple ou rigide.
- Enlever les jouets flottant à la surface de la piscine.
- Mettre hors de portée de l'enfant les produits d'entretien de la piscine.

Fenêtres

Faites attention aux fenêtres, même fermées, elles présentent un danger pour les enfants les plus malins et agiles. Guidé par sa curiosité, l'enfant peut grimper sur l'appui de fenêtre et se pencher dangereusement. N'y placez pas de meubles (canapé, chaises, etc.), ce qui faciliterait l'accès à celles-ci.

Electricité

Toute «décharge» électrique peut être mortelle. Des précautions s'imposent. N'oubliez jamais que l'eau et l'électricité font mauvais ménage: n'utilisez pas d'appareils mobiles électriques dans la salle de bain (radio, chauffage d'appoint, fer à repasser, etc.).



Trucs et astuces

COMMENT RANGER SON FRIGO?

Pour optimiser la conservation des aliments, il est primordial de procéder à un rangement selon les différentes zones de froid du frigo. Voici donc comment ranger les aliments au bon endroit.

Comme vous le savez certainement, les aliments ne se conservent pas tous à la même température. L'emplacement de la zone froide et de la zone fraîche varie selon les modèles, il peut être aussi bien en haut qu'en bas. Vérifier le mode de fonctionnement du vôtre, avant de procéder au rangement des aliments.

Astuce: pour vérifier quelle est la zone la plus froide de votre frigo, il suffit de vous munir d'un thermomètre.

En haut: (entre 0°C et 3°C: la zone froide)

- viandes crues et poissons crus, crustacés, charcuterie
- laitages entamés et fromages
- produits en décongélation
- jus de fruits frais
- plats cuisinés

Il est conseillé d'attendre que les restes de plats cuisinés soient à température ambiante avant de les placer au frigo (pas plus de deux heures) et conservez-les dans des boîtes en plastique. Les charcuteries doivent idéalement être enveloppées de papier aluminium.

Au centre (entre 4°C et 6°C: la zone fraîche)

- viandes et poissons cuits
- laitages non entamés (fromages durs ou demi-fermes, yaourts, crème fraîche)
- fruits et légumes cuits
- pâtisseries
- sauces maison

Pour conserver le fromage plus longtemps, placez un morceau de sucre dans son emballage. Lorsqu'ils n'ont pas d'emballage, déposez les viandes, poissons et fromages sur une assiette et enveloppez-les de film de conservation. Enveloppez les pâtisseries de papier aluminium.

En bas (entre 8°C et 10°C: le bac à légumes)

fruits et légumes frais

Pour conserver une salade plus longtemps, il faut la couper, la laver, l'essuyer correctement puis la mettre dans un sac en plastique ou dans un récipient recouvert d'une feuille de papier absorbant changée de manière régulière.

> Tous les fruits ou les légumes doivent être lavés et être placés, soit dans un sachet plastique, soit sur une assiette, soit dans une boîte, et jamais directement sur une étagère

La porte (entre 6°C et 8°C: zone tempérée)

- beurre
- condiments (cornichons)
- sauces en pot (mayonnaise, ketchup, moutarde)
- boissons (eau, jus de fruits, lait)

Conservez les œufs dans leur emballage d'origine et ne les rincez jamais (éviter les bactéries). Il est également conseillé de les stocker avec la partie la plus fine en bas pour une fraîcheur optimale.

- œufs

Pour éviter la contamination:

Ne rangez que des légumes lavés et emballés par vos soins dans votre frigo ainsi que les aliments dont vous aurez soigneusement retiré l'emballage, qu'il soit en papier, en carton ou en plastique.

Source: www.linternaute.fr

Environnement



















Pour la 2^e année consécutive, tous les membres du Foyer Fontainois en collaboration avec la Régie des Quartiers de Fontaine-l'Evêque et la ville de Fontaine-l'Evêque ont participé à l'opération Be WaPP «Pour une Wallonie plus propre». Les écoles Beaulieusart et Sainte Marie de Fontaine-l'Evêque ainsi que plusieurs autres volontaires se sont également joints à nous, au sein de nos quartiers, afin de ramasser les déchets.

Nous tenons vivement à remercier tous les participants et nous espérons sensibiliser chacun d'entre vous afin de respecter l'environnement.

Il est primordial de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au bon soin de leur environnement. Tri sélectif, recyclage... les bonnes habitudes s'apprennent le plus tôt possible.

Il existe une multitude de petits gestes simples que chacun de nous peut poser afin de contribuer à protéger l'environnement:

- Ne pas jeter ses déchets par terre,
- Trier ses déchets (sacs blancs, sacs bleus, cartons, etc.),
- Se rendre au conteneur si nécessaire,

Nous, les adultes, avons le devoir d'éduguer les adultes de demain. Nous devons chaque jour les sensibiliser à notre responsabilité vis-à-vis de l'environnement et surtout nous devons donner l'exemple!

Les parcs à conteneurs sont ouverts gratuitement à tous.

Aucune raison donc d'abandonner ses déchets sur la voie publique!







Plus de souci...

La Régie des Quartiers peut vous rendre service et redonner vie à votre jardin tout en évacuant les déchets.

Intéressé(e):

Contactez Monsieur Claudio GORI. Médiateur social au 071/54.03.61



avec le soutien de









La maison de Quartier



Environnement





L'été est là et le jardin partagé va, comme chaque année, revivre à nouveau. A cet égard, nous vous rappelons que ce dernier est ouvert à tous, gratuitement.

En 2012, le Foyer Fontainois inaugurait le jardin partagé situé rue Cité des Oiseaux à Fontaine-l'Evêque (à côté de l'école communale A. Bienfait).

tiers, travaille d'arrache-pied afin que ce lieu puisse vous accueillir dans un cadre convivial.

En 2015, des barbecues ont été créés par nos stagiaires et en 2016 encore, le CCLP (Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires) a consacré une part de son budget dans le but d'offrir de grandes tables de pique-nique, le des habitants du quartier.





LE BAC À COMPOST

Le principe est le même que celui du compostage en tas. Il est adapté également aux grandes quantités de déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, marc de café, coupes de gazon, feuilles mortes, etc.) et il a l'avantage d'être un peu plus simple et plus propre. Le compost agit en tant qu'enrichissement de sol et engrais. Il peut largement remplacer les mélanges de terre et engrais disponibles dans le commerce.

Le compost peut être utilisé pour toutes les cultures: légumes, plantes à fleurs annuelles, herbes potagères, plantes vivaces, buissons à fleurs et fruitiers, arbres fruitiers, pelouses, dans les bacs à fleurs ou à l'occasion de plantations d'arbres ou de préparation et d'amélioration de terrains.

Qu'est-ce que le compostage?

Il s'agit d'entasser dans un endroit ombragé du jardin, tous vos déchets organiques tout en respectant les règles essentielles du compostage.

Sur un espace de terre grossièrement labouré, disposez d'abord une couche composée de matériaux grossiers (branchages coupés en petits morceaux ou encore du broya). Sur cette première couche, déposez chaque jour les déchets de cuisine et de jardin, jusqu'à ce que le tas mesure 1,50 m de haut.

Le tas sera protégé de la pluie par un petit toit ou une couche protectrice de paille, de carton épais ou de jute. L'air doit toutefois pouvoir circuler.

Si ces conditions sont respectées, la température du tas de compost devra s'élever dans les jours qui suivent. La température au sein du tas peut atteindre 70°C. Après deux à six semaines, la température doit être retombée à 30°C et le tas doit s'être affaissé.

A ce moment, il faut retourner le tas en le mélangeant et en l'aérant soigneusement. Si l'on constate que le tas est trop sec, il y a lieu de le mouiller légèrement. A ce moment, le compost doit avoir la consistance d'une éponge mouillée essorée.

L'opération de retournement et de brassage peut être effectuée toutes les 4 semaines.

De 6 mois à un an après le début du compostage, un compost mûr est prêt à être utilisé.

Comment fabriquer un bac à compost?

Il s'agit de construire deux conteneurs (ou plus) de compostage accolés. Ces conteneurs peuvent être construits avec des planches brutes (palettes en bois). Les conteneurs peuvent également être constitués de piquets de clôture et de grillage à mailles larges. Une variante est de construire des murs maçonnés ou d'utiliser des panneaux de béton prévus pour les clôtures de jardin. Il faut noter que la principale condition est de laisser assez d'ouvertures pour

permettre à l'air de circuler dans le tas de compost.

Les dimensions au sol seront de deux fois 1 m². La hauteur sera de 1 m.

Après trois mois, on enlève la face avant du premier bac et on transvase en le mélangeant le compost dans le bac vide. Un nouveau compost est alors mis en route dans le premier compartiment.

Ce système offre l'avantage que les nouveaux déchets à composter sont directement au contact de compost mûr dont les organismes composteurs migrent et ensemencent le nouveau compost. Cela accélère de ce fait le processus. Trois mois plus tard, le compost mûr peut être utilisé après tamisage et l'opération de transfert du premier bac vers le deuxième peut à nouveau être effectué.

Schéma d'un silo à compost en planches 100 cm 100 cm 100 cm

Madriers d'angles: 8 x 8 cm

Attention! Laisser un espace d'au moins 4 cm entre les planches pour permettre la circulation d'air.

Planches:

Largeur: 8 à 15 cm

Épaisseur: 1.5 cm

Placez-le le plus loin possible du jardin pour ne pas incommoder le voisinage.

Ne pas accoler sur les clôtures du voisin ou contre le mur.

Source: http://environnement.wallonie.be/

Environnement



Un objet encombre votre intérieur et envie de vous en débarrasser en lui donnant une 2ème vie?



La Ressourcerie du Val de

Sambre assure, pour les habitants des entités d'Aiseau-Presles. Anderlues, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fontaine l'Évêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul un service GRATUIT de collecte à domicile des encombrants en bon ou mauvais état!

Comment bénéficier du service de la Ressourcerie du Val de Sambre ?

- 1. Avant de sortir vos encombrants, il est impératif de prendre rendez-vous au 071/47.57.57 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00. Un rendez-vous vous sera proposé dans les 14 jours ouvrables pour vous débarrasser gratuitement de vos petits ou gros encombrants.
- 2. Le jour de l'enlèvement, pour contribuer à un service de collecte rapide et efficace, quelques consignes à respecter:
 - · Sovez présent.
 - Préparez et regroupez dans un seul endroit du rez-de-chaussée de votre domicile les encombrants/objets dans un endroit directement accessible depuis la voie publique (hall d'entrée, garage,...). Attention, il est interdit de déposer les encombrants/objets sur la voie publique.
 - · Veillez à démonter ce qui peut l'être et regrouper les petites pièces d'encombrants ou bois dans différents bacs de stockage (caisses en carton, sacs, mannes, ...).



Ce qui est autorisé à la collecte?

- le mobilier y compris le mobilier de jardin
- les petits et gros électroménagers
- les canapés et les matelas
- · les outils, le matériel de chauffage et de sanitaire
- · la vaisselle et les articles de décoration
- · les jouets, les livres et les articles de loisirs
- · le bois, les métaux, etc.



Ce qui est interdit à la collecte?

- · les déchets résiduels et les déchets collectés sélectivement en porte-à-porte
- les déchets inertes (briquaillons, gyproc...)
- · les déchets spéciaux des ménages (peintures, produits toxiques, piles...)
- · les déchets verts
- · les vêtements, chaussures, maroquinerie, etc/

Après la collecte, les objets et encombrants sont triés. Certains seront remis en état et revendus à prix modique dans le magasin de seconde main du CPAS de Charleroi (avenue de Philippeville 290-292 à Marcinelle - Tél.: 071/37.65.05). Les autres encombrants/objets seront démantelés et dirigés vers une filière de valorisation ou de recyclage.



Plus d'infos sur : www.revalsambre.be Avec la participation de votre commune







DE L'ICDI À TIBI, 70 ANS AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES CITOYENS



Le 22 mars 1948, l'association Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices voit le jour. À l'époque, une petite vingtaine de communes donnent leur accord de principe pour s'affilier à une société coopérative de gestion des déchets.

Six ans plus tard, le territoire couvert par l'intercommunale compte alors 289.192 habitants répartis dans 21 anciennes communes.

Aujourd'hui, la zone desservie par Tibi recouvre une superficie de près de 510 km² pour une population évaluée à plus de 420 000 habitants regroupés au sein de 14 communes affiliées: Aiseau-Presles, Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles.

Cette année, l'intercommunale fête ses 70 printemps et change son identité: elle devient Tibi.

2018: une nouvelle identité!







Tibi est synonyme de proximité. Tibi est l'expert qui œuvre avec chaque citoyen pour la propreté et la qualité durable du cadre de vie. Tibi est construit sur un socle de valeurs sources qui lui donnent son caractère unique.



Responsabilité sociétale





Proximité

Tibi est un nom court porteur de sens. Tibi est le datif latin de «Tu». Il signifie «pour toi», «avec toi» et par extension «nous faisons cela pour toi». Tibi est l'expression parfaite de la vision que nous portons à notre mission d'entreprise publique de gestion intégrée des déchets.

Actualités de Tibi

Depuis le 2 janvier 2018: Les petits plastiques d'emballages peuvent être rapportés au recyparc; une première en Wallonie.

1er mars 2018: Démarrage sur le terrain des missions de propreté publique de Tibi dans l'intra-ring de Charleroi.

Depuis le 1er mars 2018: l'ICDI / Tibi assure les missions de propreté publique dans l'intra-ring de Charleroi

- L'enlèvement de dépôts sauvages et encombrants
- Le balayage des rues (mécanisé et manuel)
- La vidange des corbeilles publiques
- La prévention via des campagnes de sensibilisation Dans l'extra-ring de Charleroi, l'intercommunale assure dans un premier temps uniquement le balayage mécanisé des rues, les autres mis-

sions de propreté publique restant du ressort de la Ville de Charleroi, avant d'être progressivement transférées à l'intercommunale.



FLEURUS / FONTAINE-L'EVÊQUE / GERPINNES / MONTIGNY-LE-TILLEUL

COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS (sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)

	Fleurus	Fontaine- l'Evêque	Gerpinnes	Montigny- le-Tilleul	Charleroi
Type de collecte					
Lundi	Fleurus 1 Wanfercée- Baulet Lambusart				Dampremy Lodelinsart Marchienne- au-Pont
Mardi	Fleurus 2 Fleurus Heppignies		Acoz, Joncret Gerpinnes Gougnies Lausprelle Loverval Villers-Poterie Hymiée, Fromiée		Charleroi Goutroux Monceau-sur- Sambre
Mercredi		Fontaine- l'Evêque Forchies-la- Marche Leernes		Landelies Montigny-le- Tilleul	Jumet Roux Mont-sur- Marchienne
Jeudi					Couillet Marcinelle Ransart
Vendredi	Fleurus 3 Saint-Amand Brye, Wagnelée Wangenies 2ème passage: (sac blanc) Fleurus-Centre				Charleroi Gilly Gosselies Marchienne- Docherie Montignies- sur-Sambre

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS ICDI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

Jours fériés	Dates	Remplacements
Fête Nationale	Samedi 21/07/2018	/
Assomption	Mercredi 15/08/2018	Samedi 18/08/2018

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE



AAG	PMC

	juillet		août		septembre	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
Fleurus 1	9	9-23	13	13-27	10	10-24
Fleurus 2	10	10-24	14	14-28	11	11-25
Fleurus 3	13	13-27	10	10-24	14	14-28
Fontaine-l'Evêque	4	4-18	1	1- 18	5	5-19
Gerpinnes	3	3-17	7	7-21	4	4-18
Montigny-le-Tilleul	18	4-18	18	1- 18	19	5-19





LES DATES DE COLLECTES, ÇA VOUS CONNAÎT!

Gratuit! Téléchargez l'application « Recycle! »

En collaboration avec Fost Plus, Bebat et Recupel





Comment communiquer avec le Foyer Fontainois?



Par téléphone au 071/52.58.38.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Pour les problèmes techniques urgents, c'est-àdire menaçant la sécurité des personnes et des biens (incendie, fuite de gaz, chute d'arbre, destruction de la toiture, panne généralisée dans les immeubles, fuite d'eau importante...), vous pouvez joindre le service de garde au 0475/80.31.68.



Permanences administratives et techniques

- Mardi de 9h00 à 11h30
- Jeudi de 13h30 à 15h30



Par écrit

- Adresse: rue de l'Alouette, 14bte 52 -6140 Fontaine-l'Evêque
- Mail: foyer-fontainois@foyer-fontainois.be
- Fax: 071/54.15.76.



Notre site Web

www.foγer-fontainois.be

Notre Facebook

www.facebook.com/foγerfontainois/



